

Observation 112 du 04/03/2023

à Madame Danielle DENIZET, Commissaire Enquêteur,

Objet : Déposition n°1 sur l'Enquête Publique (EP) du parc éolien "Les Mignaudières II" / Brion Saint Secondin

Madame,

L'étude cette EP m'amène à me positionner résolument contre ce projet pour de nombreuses raisons dont l'exposé nécessitera plusieurs dépositions.

I - Production électrique estimée

Elle est estimée à 60.000 Mwh (pour exemple page 33 du RNT [Résumé non technique]) pour un parc de 4 éoliennes de 5.5 Mw chacune, soit 22 Mw au total. Ce chiffre de 60.000 Mwh représente une production équivalente à 2727 heures à pleine puissance soit un taux de charge légèrement supérieur à 31%

- un an = 8760 heures
- 60.000 Mwh = 22 Mw de puissance * 2727 heures
- 2727 heures = 31,13% de 8760 heures

Ce taux de charge est tout simplement délirant car, sur le département de la Vienne, il se situe de façon constante entre 20 et 23% (2200 heures environ, chiffre couramment admis par tous).

Sur cette base la production attendue s'élèvera plutôt aux alentours de 48.000 Mwh

Il en ressort que le promoteur présente un dossier vicié dès les premiers éléments dans le but de tromper le public et ce procédé n'est pas acceptable.

II - Saturation visuelle

Ce secteur du Sud-Vienne est un pire qui soit en nombre de parcs et en nombre d'éoliennes :

- Dans un rayon de 20 km autour de Brion, il existe :

9 parcs en fonctionnement, 11 autorisés; 6 en cours d'instruction et d'autres projets sont à l'étude.

- 12 communes sont impactées dans les 6 km

- D'autres sont proches : Sommières du Clain, Marnay, Vernon

Nos paysages sont constellés d'éoliennes et il n'est plus acceptable d'aggraver le problème avec 4 éoliennes supplémentaires

De l'aveu du promoteur, l'impact peut être fort pour les habitants des villes les plus proches. Que dire alors des hameaux à proximité immédiate ?

Pour exemple, il suffit de se rendre au village "Les Sables" coincé entre les parcs éoliens "Les Mignaudières I" et "Les Brandes" et d'imaginer 4 éoliennes géantes de plus dans l'axe de vision pour comprendre l'enfer que vont vivre ses habitants. plusieurs autres hameaux sont le même cas.

Sur ce seul point, le projet mérite amplement un avis défavorable.

III - Hauteur des éoliennes

Avec 220 m en bout de pales, ces éoliennes introduirait une rupture d'échelle avec celles qui "peuplent" le secteur les faisant ressortir aussi largement que si elles occupaient le premier plan du paysage.

Ce n'est pas acceptable non plus.

En résumé, il est évident que ce parc éolien viendrait défigurer ce coin de Sud-Vienne.

Avec des éoliennes surdimensionnées, une saturation visuelle inévitable et prégnante à vie... on comprend aisément pourquoi le promoteur n'hésite pas à recourir au mensonge pour tenter de faire accepter son projet.

D'autres aspects sont également très problématiques et seront abordés dans mes dépositions ultérieures

Je vous de croire, Madame le Commissaire-Enquêteur à l'expression de mes respectueuses salutations.

alain bregeon